

# SEANCE DU 25 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, D. FRERE, A. LECUYER, J. VEYRE.

Mmes : D. BRUNIER, G. GIRARD, C. JANUEL-GROS, M. MEYRAND.

Absents : C. CHAZOT pouvoir à Yves BOULANGER  
M. DUMAS pouvoir à Danielle BRUNIER  
M. GAY pouvoir à Jean-marie DESLOGES  
I. PAIN pouvoir à Mireille MEYRAND  
A. DESGLENÉ

Monsieur Jean-marie DESLOGES a été nommé Secrétaire

## **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent |
| Résultats reportés       |                     | 314 557,85 €         | 104 257,12 €        |                      | 104 257,12 €        | 314 557,85 €         |
| Opérations de l'exercice | 369 710,72 €        | 548 789,58 €         | 240 840,00 €        | 228 210,16 €         | 610 550,72 €        | 776 999,74 €         |
| <b>TOTAUX</b>            | 369 710,72 €        | 863 347,43 €         | 345 097,12 €        | 228 210,16 €         | 714 807,84 €        | 1 091 557,59 €       |
| Résultat de clôture      |                     | 493 636,71 €         | 116 886,96 €        |                      |                     | 376 749,75 €         |

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Besoin de financement   | 116 886,96 € |
| Excédent de financement |              |

|                  |              |             |
|------------------|--------------|-------------|
| Reste à réaliser | 146 140,75 € | 58 812,00 € |
|------------------|--------------|-------------|

|   |             |
|---|-------------|
| Besoin de financement                         | 87 328,75 € |
| Excédent de financement des restes à réaliser |             |

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Besoin total de financement   | 204 215,71 € |
| Excédent total de financement |              |

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'affecter la somme de 

|              |
|--------------|
| 204 215,71 € |
|--------------|

 au compte 1068 investissement.

**DE REDUIRE** l'excédent de fonctionnement de cette somme 204 215,71 € et décide d'affecter la somme de 

|              |
|--------------|
| 289 421,00 € |
|--------------|

 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations Jean-marie DESLOGES, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Daniel BRUNIER, Ghislaine GIRARD, Caroline JANUEL-GROS, Mireille MEYRAND.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                       | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                               | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent |
| Résultats reportés            |                     | 7 706,15 €           |                     | 9 497,59 €           |                     | 17 203,74 €          |
| Opérations de l'exercice      | 11 989,77 €         | 13 059,15 €          | 610,00 €            | 2 034,40 €           | 12 599,77 €         | 15 093,55 €          |
| <b>TOTAUX</b>                 | 11 989,77 €         | 20 765,30 €          | 610,00 €            | 11 531,99 €          | 12 599,77 €         | 32 297,29 €          |
| 32 297,29 Résultat de clôture |                     | 8 775,53 €           |                     | 10 921,99 €          |                     | 19 697,52 €          |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Besoin de financement   |  |
| Excédent de financement |  |

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Reste à réaliser |  |  |
|------------------|--|--|

|   |  |
|---|--|
| Besoin de financement                         |  |
| Excédent de financement des restes à réaliser |  |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Besoin total de financement   |  |
| Excédent total de financement |  |

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'inscrire la somme de 

|            |
|------------|
| 8 775,53 € |
|------------|

 au compte R 002 résultat de fonctionnement reporté et la somme de 10 921,99 € au compte R 001 résultat d'investissement.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations Jean-marie DESLOGES, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Daniel BRUNIER, Ghislaine GIRARD, Caroline JANUEL-GROS, Mireille MEYRAND.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT :  
BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Yves BOULANGER étant sorti de la salle.

Réuni sous la Présidence de M. Jean-marie DESLOGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par M. Yves BOULANGER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                       | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                               | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent | Dépenses<br>Déficit | Recettes<br>Excédent |
| Résultats reportés            |                     | 36 019,79 €          |                     | 55 568,89 €          |                     | 91 588,68 €          |
| Opérations de l'exercice      | 16 171,57 €         | 30 422,10 €          |                     | 1 924,99 €           | 16 171,57 €         | 32 347,09 €          |
| <b>TOTAUX</b>                 | 16 171,57 €         | 66 441,89 €          |                     | 57 493,88 €          | 16 171,57 €         | 123 935,77 €         |
| 32 297,29 Résultat de clôture |                     | 50 270,32 €          |                     | 57 493,88 €          |                     | 107 764,20 €         |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Besoin de financement   |  |
| Excédent de financement |  |

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Reste à réaliser |  |  |
|------------------|--|--|

|   |  |
|---|--|
| Besoin de financement                         |  |
| Excédent de financement des restes à réaliser |  |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Besoin total de financement   |  |
| Excédent total de financement |  |

Considérant l'excédent de fonctionnement.

**DECIDE** d'inscrire la somme de 

|             |
|-------------|
| 50 270,32 € |
|-------------|

 au compte R 002 résultat de fonctionnement reporté et la somme de 57 493,88 € au compte R 001 résultat d'investissement.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ONT SIGNE** au registre des délibérations Jean-marie DESLOGES, Daniel FRERE, Alain LECUYER, Joël VEYRE, Daniel BRUNIER, Ghislaine GIRARD, Caroline JANUEL-GROS, Mireille MEYRAND.

## **OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **OBJET : OUVERTURE DE CREDITS INVESTISSEMENTS BP 2012**

Monsieur le Maire rappelle que la loi permet au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au paiement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts lors du précédent budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires, dans la limite autorisée, avant le vote du BP 2012.

## **OBJET : LOCATION ATELIER PLACE DES DROITS DE L'HOMME**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de louer l'atelier situé dans l'ancien bâtiment de la Poste – Place des Droits de l'Homme pour un montant de 85 €, chauffage compris à Mme AVANDETTO Sandrine.

Compte tenu des délais d'installation et de travaux qu'il a été nécessaire de réaliser dans cet atelier, Madame AVANDETTO Sandrine n'a pu commencer son activité que 2 mois plus tard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire rétroactivement une gratuité de 2 loyers à savoir mars et avril 2012.

## **OBJET : TARIFS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE L'ELAN**

Sur proposition des responsables de la Bibliothèque Communale L'Elan et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- 3 euros pour le tarif enfant au lieu de 5 € ;
- 5 euros pour le tarif adulte au lieu de 7 € ;
- 7 euros pour le tarif famille.

## **OBJET : TARIFS LIVRAISON PLAQUETTES CHAUFFERIE BOIS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières pour la chaufferie à bois déchiqueté de la Commune de Vanosc au prix de 26,75 € HT le MAP avec la Société GENTHIAL de la VALLA EN GIER (42), signataire d'une charte Service et Qualité.

## **OBJET : ACHAT ET POSE D'UN RADIATEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier aux Etablissements SOUVIGNET de Vanosc (07), la fourniture et la pose d'un radiateur dans un bureau de la mairie pour un montant de 206,00 € HT.

## **OBJET : PERMIS MODIFICATIF LOCAL TECHNIQUE – LOCAL A SEL**

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission des Bâtiments qui a revu le projet du local à sel et souhaite le transformer en local technique avec adjonction du local à sel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour ce nouveau projet et charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires au dépôt d'un permis de construire modificatif du local technique, local à sel situé sous le cimetière.

## **OBJET : ACHAT PLAQUE DE RENFORT POUR ETRAVE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir des plaques de fer plat Dursteel pour l'étrave de chasse neige pour un montant de 556,80 € HT auprès de la société DESCOURS ET CABAUD.

**OBJET : APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN D'ANNONAY**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay tels qu'ils résultent de la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.
- **EMET** un avis favorable à l'extension de nouvelles compétences, à l'adoption de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire et à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, conformément au projet annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE**, en conséquence, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, au Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DU PAVE**

Monsieur le Maire et Monsieur FRERE indiquent à l'assemblée communale que la COCOBA va engager des travaux de réhabilitation de tampons et regards défectueux du réseau d'eaux usées dans différents quartier du Village et dès ce mois de mars dans la partie haute de la Rue du Pavé.

Compte tenu qu'à la suite de ces travaux le revêtement va être refait, Monsieur le Maire propose de saisir l'occasion de ces travaux pour refaire le réseau d'eaux pluviales de cette Rue du Pavé, de la Place de la Cour Toulouse à la Place Saint Nizier. Il rappelle que dans le reste de cette rue, ce réseau a été refait à neuf il y a quelques années.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal dit :

- Qu'il est utile et pertinent de refaire le réseau d'eaux usées du haut de la Rue du Pavé (Place de la Cour Toulouse à Place Saint Nizier) ;
- Confie ces travaux de fourniture et dépose d'un nouveau réseau d'eaux pluviales avec la pose et la fourniture de regards, de tabourets de branchement pour un montant de 11 500,00 € HT à l'Entreprise ROUX ET CABRERO d'Annonay (07).
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide auprès du Conseil Général.

## **OBJET : EXTENSION CHAUFFERIE BOIS : CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE, COORDINATION SPS ET CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé à des consultations pour les prestations de Maîtrise d'Œuvre, de Coordination SPS et de Contrôle Technique dans le cadre du projet d'extension d'une chaufferie à bois déchiqueté avec réseau de chaleur.

Il rend compte des travaux de la commission et donne lecture des rapports relatifs à ces consultations, rapports élaborés avec l'appui de M. CARRONET du SDE 07.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier :

- La Maîtrise d'Œuvre au bureau Alpha JM de Valence (26) pour un montant de 6 193,00 € HT ;
- La Coordination SPS à l'entreprise ELYFEC de Vaulx Milieu (38) pour un montant de 1 200,00 € HT;
- Le Contrôle Technique à la Société Qualiconsult de Bourg les Valence (26) pour un montant de 1 347,50 € HT.

## **OBJET : ALIENATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL DE GERLANDE**

Par une délibération du 15 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner l'ancien chemin de Gerlande au profit du CCAS sur une surface de 460 m<sup>2</sup> et un tronçon de 90 m<sup>2</sup> à M. BOUDRAS Sébastien et Melle NARBOT Virginie. Par une délibération du 30 juin 2011, le Conseil d'Administration du CCAS a donné son accord pour acquérir ce tronçon de chemin.

Compte tenu de l'état des lieux, il s'avère nécessaire que l'assiette du chemin aliéné en faveur du CCAS soit ramenée à une surface de 311 m<sup>2</sup>, la partie restante d'environ 143 m<sup>2</sup> restera dans le domaine public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- renouvelle son accord pour vendre au CCAS une partie de l'ancien chemin de Gerlande aux conditions fixées dans la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2007 ;
- donne son accord pour que la surface vendue, initialement de 460 m<sup>2</sup> soit ramenée à 311 m<sup>2</sup> ;
- dit que la surface du tronçon vendu à M. Sébastien BOUDRAS et Melle Virginie NARBOT est de 94 m<sup>2</sup> ;
- charge Monsieur le Maire des formalités relatives à cette vente et de signer tous les documents nécessaires.

## **OBJET : RENCONTRE DE JONGLERIE DU 17 AU 20 MAI 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal dit qu'il met à disposition les salles nécessaires à l'organisation des rencontres de jonglerie de mai 2012 à l'Association « Les Dingues de la Boule » pour un montant de 400 € et le matériel nécessaire (tables, bancs, chaises, sono, véhicule) pour un montant de 300 €.



## **OBJET : RENCONTRE DE JONGLERIE DU 17 AU 20 MAI 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, au 12 septembre 2011 d'une nouvelle association dans la commune « Les Dingues de la Boule » dont l'objectif est de promouvoir et développer les arts vivants (arts du cirque et de la danse) à travers diverses activités. Cette association va organiser les 17, 18, 19 et 20 mai 2012 des rencontres de jonglerie qui toucheront un large public par l'intermédiaire d'artistes provenant des quatre coins de l'hexagone voire de l'étranger.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dit que l'organisation de ces rencontres de jonglerie les 17, 18, 19 et 20 mai 2012, ne peut que contribuer à la promotion du territoire et permettre au public de découvrir un secteur de loisir et d'art à travers des activités de qualité.
- dit qu'il attribue une subvention de 700 € à l'association « Les Dingues de la Boule ». Par ailleurs, le Conseil Municipal prendra en charge un verre de l'amitié d'initiative après le moment inaugural.

## **OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DEUXIEME CLASSE D'UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE 17 HEURES ET 35 MINUTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la surcharge de travail, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 17,01 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du 1er mars 2012 un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3, Indice Brut : 310 - Indice Majoré : 306 de rémunération, de 17,35 heures hebdomadaires,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

## **OBJET : LOCATION APPARTEMENT A L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de bail de location pour un appartement situé à l'étage de l'Ecole Publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer l'appartement à Monsieur ROLAND Hervé pour un montant de 260 € et pour une participation mensuelle de 38 € par mois pour les frais de chauffage à dater du 15 mars 2012 ;
- Approuve les termes de cette convention de bail de location et charge Monsieur le Maire de le signer et des formalités nécessaires.

## **OBJET : CHOIX D'IMPLANTATION DES CONTAINERS SEMI-ENTERRES**

A l'issue de deux réunions publiques où la population a été consultée, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient les sites suivants pour l'implantation des containers semi-enterrés sous l'égide de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay :
  - Sous le cimetière : 1
  - Place de la Bascule : 1
  - Nouvelle déviation : 1
  - Salle Jean Moulin : 2
  - Pouillas : 1
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

## **OBJET : FOURNITURE ET "POSE D'UN EVIER ET D'UN CHAUFFE-EAU A LA MAIRIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise FOURNERON de Saint Cyr (07), la fourniture et la pose d'un évier et d'un chauffe-eau pour un montant de 960,00 € HT.

## **OBJET : FOURNITURE ET POSE D'UN CUMULUS A LA SALLE JEAN MOULIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confie à l'Entreprise GIRAUD Lionel de Vocance (07), la fourniture et la pose d'un cumulus à la Salle Jean Moulin pour un montant de 1 391,34 € HT.